

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARIS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Marcel DUMAS, Roseline TRAMBOUZE, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absents excusés avec pouvoir :

Patrick DUCROS donne pouvoir à Fabienne STALARIS

Patrick PORNÉT donne pouvoir à Christine VALADE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Katy VAZQUEZ DUDEK

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

➤ **2025-036 : Mise à disposition de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal de Roannais Agglomération**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la charte d'utilisation de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal.

Roannais Agglomération a mis en place son observatoire fiscal avec entre autres objectifs de fournir aux communes un accès personnalisé à l'Atelier Fiscal permettant aux communes membres volontaires d'accéder à une application centralisée tout en préservant la confidentialité et la sécurité de leurs propres informations fiscales.

Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi solliciter un accès à l'outil informatique de l'observatoire fiscal de Roannais Agglomération. Une charte fixant les conditions de mise à disposition par Roannais Agglomération du logiciel Solutions et Territoire auprès des communes membres intéressées doit être signée.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette charte d'utilisation de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal.

➤ **2025-037 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) – Exercice 2025**

Madame VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de la subvention communale au profit du C.C.A.S. de Perreux pour l'année 2025. Elle rappelle que cette enveloppe, fixée à 6 000 euros, avait été actée lors de l'adoption du budget communal.

Par ailleurs, Madame VALADE informe qu'un salon du mariage organisé dans la salle des

Vignes par une association roannaise a permis de dégager des recettes reversées à l'association « Pour qu'Eden et Abel vivent ». Dans ce cadre, le C.C.A.S. a décidé d'allouer à cette association une subvention de 1 200 euros, correspondant au montant de la location de la salle. Compte tenu des contraintes budgétaires du C.C.A.S., il est indispensable que la commune abonde ce budget annexe à hauteur des recettes perçues pour cette location.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette attribution d'une subvention au C.C.A.S pour un montant de 7 200 euros.

➤ 2025-038 : Décision modificative n°2

Madame VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une décision modificative (DM) pour réajuster des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, les crédits sont insuffisants.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Chapitre 66 compte 66111 – intérêts réglés à l'échéance : + 970 € Chapitre 65 compte 657363 – Subvention au CCAS : + 1 200 € Chapitre 011 compte 6232 – fêtes et cérémonies : - 2 170 € Chapitre 042 compte 6811 : Dotations aux amortissements : + 7000 € 023 : - 7 000 €	
Recettes		021 : - 7 000 € Chapitre 040 compte 28041582 : + 7 000 €

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n°2.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de raccrocher un point à l'ordre du jour afin d'approuver un acompte complémentaire sur la subvention 2026 versée à l'association La Soupe Au Caillou. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

➤ 2025-039 : Acompte complémentaire sur subvention 2026 à l'association la Soupe au Caillou

Madame VALADE explique que lors du Conseil municipal du 22 septembre 2025, l'assemblée délibérante a acté le versement d'un acompte de 52 500 € sur la subvention 2026 allouée à l'association La Soupe au Caillou. Ce financement anticipé vise à assurer la pérennité de ses

activités dès le second semestre 2025, en lui garantissant une trésorerie suffisante pour son fonctionnement.

Toutefois, il apparaît que le montant initial prévu pour cet acompte s'élevait à 60 000 €. Afin de compléter ce versement et de respecter les engagements budgétaires, il est proposé d'approver un acompte complémentaire de 7 500 €, dont la provision était déjà inscrite au budget en cours.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de cet acompte complémentaire de 7 500 euros au titre de la subvention 2026 en faveur de l'association La Soupe au Caillou.

- 2025-040 : Projet transformation du terrain honneur de football en gazon synthétique - demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 ou de la Dotation au Soutien de l'Investissement Local (DSIL)
- 2025-041 : Projet transformation du terrain honneur de football en gazon synthétique - Demande de subvention 2026 auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- 2025-042 : Projet transformation du terrain honneur de football en gazon synthétique - Demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée 2026
- 2025-043 : Projet transformation du terrain honneur de football en gazon synthétique - Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport
- 2025-044 : Demande de subvention auprès du Fond d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) - Projet de transformation du terrain honneur de football en gazon synthétique

Madame VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver ces cinq demandes de subvention auprès de tous ces organismes pour le projet de transformation du terrain honneur de football en gazon synthétique.

Elle rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a engagé une réflexion sur la transformation du terrain de football honneur en terrain synthétique.

La création d'un terrain de football en gazon synthétique répondrait aux attentes exprimées par les usagers. Afin d'éclairer la prise de décision, il convient d'évaluer avec précision l'impact financier pour la collectivité. À cette fin, une démarche proactive de recherche de subventions s'impose comme une étape déterminante.

Elle expose que le coût prévisionnel de ce projet est estimé, sur la base d'une étude de faisabilité, à 1 039 910 euros HT, ce montant correspondant à une estimation haute.

Ce projet est susceptible de bénéficier des subventions de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de la Loire, de l'ANS et du FAFA.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant :

Organisme	Taux d'intervention	Montant
DETR/DSIL	40 %	415 964.00 €
Région Auvergne Rhône-Alpes	25 %	259 977.50 €
Conseil Départemental de la Loire	10 %	103 991.00 €
Agence Nationale du Sport	2.50 %	25 997.75 €
Le Fond d'Aide au Football Amateur	2.50 %	25 997.75 €
Autofinancement ou emprunt	20 %	207 982.00 €
TOTAL		1 039 910.00 €

Madame TRAMBOUZE interroge sur les délais de réponse attendus de la part des différents organismes concernés. Madame VALADE indique que les retours sont prévus pour 2026, sans que les dates précises ne soient encore déterminées à ce stade.

Monsieur DUMAS interroge la possibilité d'une mutualisation du projet entre plusieurs communes afin d'en réduire les coûts. Madame Stalars souligne les difficultés pratiques liées à une telle organisation. Madame Valade précise que, compte tenu des plus de 200 licenciés au FC Perreux, les équipements existants seraient déjà fortement sollicités.

Monsieur ALEX fait part que la commune a récemment engagé des investissements importants pour la rénovation des terrains en gazon, et qu'il serait regrettable de remettre en cause ces travaux pour installer une surface synthétique sur le terrain honneur. Il demande si ces demandes engagent une date de réalisation. Monsieur le Maire indique qu'aucune échéance n'est fixée à ce stade. Il ajoute que, au regard du budget prévisionnel et des subventions attendues, la prochaine équipe municipale disposera de tous les éléments déterminants pour décider de la poursuite ou de l'abandon du projet.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve avec 17 voix pour, 1 voix contre (André Alex) et 1 abstention (Sylvain Girardin), ces demandes de subvention auprès de tous ces organismes.

➤ 2025-045 : Rapport d'activité 2024 de Roannais Agglomération sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activités 2024 de Roannais Agglomération sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

• Analyse financière synthétique 2024

Monsieur le Maire rappelle que le service de la gestion comptable a transmis aux élus l'analyse financière de l'exercice 2024. Aucun commentaire n'a été formulé. Il attire l'attention sur la

baisse des recettes enregistrée chaque année. Bien que la commune dispose de marges de manœuvre, il souligne l'importance d'adopter une gestion rigoureuse dans les années à venir.

- **Demande d'aide financière pour un voyage scolaire à l'étranger des élèves de 3ème du collège Les Etines**

Madame VAZQUEZ DUDEK explique qu'un courrier du collège Les Etines au Coteau a été adressé à toutes les collectivités afin de solliciter une subvention pour le projet de voyage scolaire au Pays Basque espagnol pour toutes les classes de troisième. Cette aide a pour but d'aider le Foyer Socio Educatif (F.S.E.) du collège à participer au financement de ce voyage. Le montant demandé aux familles est de 450 euros et le nombre d'élèves désireux de participer à ce voyage est de 106 ainsi que neuf accompagnateurs. Le F.S.E. va aider les élèves à hauteur de 50 euros par élève mais les fonds s'épuisent malgré des actions menées de part et d'autre.

Monsieur le Maire demande que chacun réfléchisse à cette demande et ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- **Paysans de la Loire : journée des correspondants**

Monsieur LAREURE informe qu'une invitation a été reçue en mairie pour la journée des correspondants. Elle aura lieu le vendredi 5 décembre matin à Saint-Priest-en-Jarez dans leurs locaux. Cette matinée permettra de découvrir le quotidien de leur rédaction et échanger avec l'équipe.

- **Rencontres du Tourisme dans la Loire et Assemblée Générale Loire Tourisme**

Monsieur LAREURE fait part de la tenue des Rencontres du Tourisme dans la Loire, couplées à l'assemblée générale de Loire Tourisme, prévues le jeudi 13 novembre. Cette journée s'articulera autour d'ateliers thématiques, d'un temps d'échange avec l'équipe de Loire Tourisme, d'une soirée dédiée au tourisme, à partir de 18h30, conclue par un cocktail dinatoire. Il propose aux élus intéressés de l'accompagner à cet événement. Madame PERRET souhaite y participer.

- **Choix des teintes des murs intérieurs de la maison à pans de bois**

Monsieur le Maire fait état de l'avancement satisfaisant des travaux intérieurs, tout en soulignant que leur durée s'explique par le respect des temps de séchage, une étape déterminante pour garantir la qualité des finitions. Le planning initial est maintenu.

Concernant les opérations réalisées, l'isolation est en chanvre. Il reste à appliquer la dernière couche de badigeon. À cette fin, l'entreprise prestataire a soumis quatre propositions de teintes. Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer en faveur de la couleur de leur préférence, par le biais d'un vote.

- **Intervention de Madame Christine VALADE**

L'association CAP sur Perreux a informé le conseil municipal que le marché de Noël se tiendra le vendredi 12 décembre. Afin d'embellir le site et de renforcer son caractère festif, les bénévoles souhaitent installer des illuminations, pour un coût estimé à 2 000 euros HT. L'association sollicite une participation financière et/ou matérielle de la commune.

Monsieur PLACE souligne que ce montant représente un investissement important pour une seule soirée, jugeant le coût élevé au regard de la durée de l'événement. Madame RENARD

rappelle qu'aucun budget n'a été prévu cette année pour ce type de dépense en investissement. Madame STALARS explique que, depuis l'obtention du label Village de caractère, il serait pertinent d'étudier cette question à l'avenir. Madame TRAMBOUZE aimerait que cette année, un investissement soit fait. Monsieur le Maire a réaffirmé la ligne directrice arrêtée : aucun financement n'étant inscrit au budget 2025, la commune pourrait en revanche apporter un soutien matériel et technique.

Madame PERRET propose deux options : l'achat du matériel par la mairie, qui en deviendrait propriétaire ou l'octroi d'une subvention à l'association, le matériel étant alors réservé à l'usage exclusif de la soirée du marché.

Il est décidé, après débat, d'acheter le matériel pour 1 000 euros, correspondant à la moitié du devis présenté.

- **Intervention de Monsieur Marcel DUMAS**

Il attire l'attention sur la position du panneau de signalisation « interdit aux véhicules de plus de 19 tonnes » à l'entrée du village, dont il estime qu'elle n'est plus adaptée depuis les récents aménagements. Monsieur le Maire précise que ce panneau a été replacé afin d'éviter l'engagement des poids lourds dans cette zone, tout en indiquant qu'une réflexion était engagée pour identifier l'emplacement le plus pertinent, dans le strict respect des règles du code de la route.

Par ailleurs, il signale un dépôt sauvage de pneus en face de l'enseigne « Les Piscines de Jules ». Les services techniques en seront informés dès demain.

- **Intervention de Monsieur André ALEX**

Il signale un tag vers l'ancien arrêt de bus. Les services techniques feront le nécessaire pour retirer ce tag.

De plus, il informe qu'il ne souhaitait pas renouveler son poste de conseiller municipal en 2026. Cette expérience a été très enrichissante pour lui et il a travaillé dans de bonnes conditions avec toute l'équipe municipale.

- **Intervention de Monsieur Bernard PLACE**

Il fait un point sur la défense incendie. Un contrôle a été réalisé sur le poteau incendie situé au château des Mûres. Alors qu'il présentait un débit satisfaisant en 2020, celui-ci a été divisé par deux cette année, en raison d'une baisse de pression sur le réseau. Ce poteau sera donc peint en vert pour son repérage, conformément aux normes en vigueur.

Par ailleurs, dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire, le SDIS a formulé une exigence : le débit du poteau incendie concerné doit atteindre 90 m³/h, alors qu'il s'élève actuellement à 77 m³/h. Monsieur PLACE est chargé d'échanger avec les services du SDIS pour examiner les modalités d'ajustement.

- **Intervention de Madame Roseline TRAMBOUZE**

Elle demande si la mairie connaît le pourcentage de foyers non raccordés au réseau fibre optique. En réponse, Monsieur PLACE indique que moins de 13 % des habitations ne bénéficient pas encore de ce service.

RAPPEL DE DATES

- Commission voirie : samedi 8 novembre à 8h
- Remise des prix fleurissement : samedi 8 novembre à 11h.
- Cérémonie du 11 novembre : mardi à 11h15
- Plantation des arbres : deux sessions le samedi 29 novembre 9h et 14h
- Commission communication : jeudi 4 décembre à 19h
- Prochain Conseil Municipal : lundi 8 décembre à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,

Katy VAZQUEZ DUDEK

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Katy Vazquez Dudek". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized "K" at the beginning.